

60^{ème} RALLYE de la SARTHE



REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve n° 63



Organisé par l'Association Sportive des Commissaires Organisateur et Pilotes Moto Le Mans (ASCOP) avec le concours de l'Association Sportive Motocycliste de l'Automobile Club de l'Ouest (ASM ACO).

Adresses des sièges sociaux : ASCOP

Le Mortier Charmant 72460 Sillé le Philippe

ASMACO

ACO - Circuit des 24 Heures 72019 Le Mans Cedex 2

Grâce à l'autorisation de :

- Madame la Préfète du Département de la Sarthe
- Mesdames et Messieurs les Maires de La Suze sur Sarthe et des Communes traversées



ENCADREMENT



Directeur de Course

Jean-Jacques GUILLEMOZ

Directeurs Adjoint

Daniel ORRIOLS - Jean Luc MARTIN

Commissaires Sportifs

Raymond LALA - Jocelyne GUILLEMOZ

Délégué FFM

Nils MOULIN

Responsables

Eric SERENNE - Stéphane HOUDAYER - Jean Luc MARTIN

des spéciales

Responsables Adjoint

Sébastien PICARD - Jean Charles FUERXER - Jeanine EMERY

des spéciales

Jean Luc PARANT - Jean Claude PICARD

Responsable des Commissaires

Alain TOURNIAYRE

Techniques

Responsable du Chronométrage

Francis GAGNEPAIN A F C Micro Chronométrage

et des classements

Organisateur Technique

Pierre DERRIEN

Service de Secours

Secouristes de la Croix-Rouge et de la Croix Blanche

Médecins

Médecins du SAMU

Vérifications administratives

Thérèse DERRIEN

Organisation

Christian BREBION - Daniel ORRIOLS - Pierre DERRIEN

Responsables des Commissaires

- Du parcours routier

Cyril VILETTE

- Des spéciales

Jean Claude PICARD

Commissaires du parcours routier

Les commissaires de l'ASCOP, de l'ASM ACO et des clubs sarthois

et des spéciales

Présidents des clubs organisateurs

Jean Michel BLIN - Patrick COUTANT

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

Article 1 : Définition

L'Association Sportive des Commissaires Organisateur et Pilotes Moto Le Mans (ASCOP) avec le concours de l'Association Sportive Motocycliste de l'Automobile Club de l'Ouest (ASM ACO) organise les 31 mars et 1^{er} Avril 2017, conformément aux prescriptions du Code sportif de la FIM, du Code Sportif National, aux clauses des Règles Techniques et de Sécurité Rallyes Moto (RTS), du règlement du Championnat de France des Rallyes Routier 2017 (RCFRR 2017) et du présent règlement particulier, le 60^{ème} Rallye National Motocycliste de la Sarthe.

L'épreuve est ouverte aux pilotes détenteurs d'une licence nationale NCO, NPH, délivrée par la FFM. ou FIM pour l'année en cours ainsi qu'aux pilotes titulaires d'un permis de conduire, sous réserve qu'ils prennent une licence LJA « 1 manifestation » le jour de l'épreuve.

Les passagers des Side-Cars devront également être titulaires d'une licence (NCO, LJA).

Les licences « 1 manifestation » seront délivrées en se connectant sur le site de la FFM : www.ffmoto.org.

En fin de saisie, vous devez l'imprimer, la dater, la signer. Vous trouverez joint un certificat médical (pour la licence une manifestation nationale) à faire remplir par votre médecin.

La licence, le paiement de celle-ci (par chèque à l'ordre « ASCOP Moto Le Mans », le certificat médical et le permis de conduire original seront à présenter lors des vérifications administratives.

Les classements du Championnat de France seront établis conformément aux articles 4 et 5 du règlement du championnat de France des Rallyes Routier 2017. Les concurrents licenciés « 1 manifestation » feront l'objet d'un classement particulier.

Un challenge dénommé **Lemansmoto** est réservé aux pilotes n'ayant jamais participé au Rallye de La Sarthe. Ce challenge fait l'objet de dispositions spécifiques, voir les sites : rallyedelasarthe.com et lemansmoto.fr

Article 2 : Parcours

L'épreuve comporte un parcours routier de 525 km sur route libre et non gardée, à couvrir de contrôle horaire en contrôle horaire, conformément à l'article 15.1 des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline Rallyes Moto.

🚩 Etape n° 1 de 229 km 🚩 Etape n° 2 de 296 km

Sur ce parcours, les pilotes sont tenus de respecter strictement les règles de circulation routière et, notamment, pendant la traversée des agglomérations.

Sont prévues dix épreuves spéciales avec celle du circuit Bugatti incluse (4 spéciales en étape 1 et 6 en étape 2) chronométrées au 1/10 de seconde, représentant 6,800 km de routes bénéficiant d'un arrêté d'usage privatif. Le kilométrage total des spéciales chronométrées pour la totalité de l'épreuve est de 47,740 kms.

Les pilotes pourront s'engager pour l'étape 2 ou pour les 2 étapes s'ils le désirent. Il est interdit de quitter le parcours imposé par l'organisateur.

Reconnaitances

Le parcours routier, à l'exception des épreuves spéciales, peut être reconnu librement dans le respect du Code de la Route, mais reste interdit de 23 h 00 à 7 h 30.

Les reconnaissances des épreuves spéciales sont interdites à tous les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et aux quads (les vélos à assistance électrique sont autorisés)

Tout manquement à ces règles simples pourra être constaté par les Officiels ou tout membre de l'organisation, de la Gendarmerie ou de la Police, qui seront considérés comme juges de fait.

Le départ sera refusé à un pilote qui n'aurait pas respecté ces principes, sans remboursement de son engagement.

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

Il est interdit d'apposer des signes de reconnaissances pour indiquer le parcours sur tous types de supports (panneaux de signalisation, balises d'intersection, chaussée, etc.) Tout contrevenant sera mis hors course par les autorités sportives et pourra être sanctionné par les pouvoirs publics. (Article 2 du RCFRR 2017)

Le tracé du parcours routier est effectué à partir de la carte suivante : Carte IGN au 1:100 000 de la série top 100 N° 126 Le Mans Alençon

Article 3 : Machines et catégories

Les machines admises devront être conformes à l'article 10 du RCFRR. 2017. Elles devront répondre aux normes du Code de la route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction.

Les side-cars et motos anciennes/classiques devront être en conformité avec l'annexe « side-car de rallye » et l'annexe « motos anciennes/classiques » du RCFRR 2017

Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes.

Les machines devront porter trois supports de plaques numéro de dimensions 21 x29 cm. L'un fixé à l'avant face à la route, les deux autres de chaque côté de la roue arrière. **Les concurrents devront obligatoirement poser les plaques fournies par l'organisateur. Les plaques de numéros fournies ne devront pas être découpées selon l'article 10.1 du RCFRR 2017.** Le non-respect de cette consigne entrainera automatiquement la mise hors course suivant le tableau des pénalités du RCFRR 2017

Les machines seront réparties dans les catégories suivantes :

- ◆ Rallye 1 : Bicylindres + de 700cc, Trois, quatre et six cylindres + de 500cc, Machines homologuées à titre isolé + de 125cc
- ◆ Rallye 2 : Mono + 400cc 4T, Mono + 200cc 2T, Bicylindres + 500cc et - de 700cc, Scooter + de 125cc
- ◆ Rallye 3 : 125 cc 2T et 4T, Mono - 400cc 4T, Mono -200cc 2T, Multi cylindres -500cc
Cette catégorie inclut le trophée 125cc OPEN, qui sera décerné aux :
 - monocylindres 4T - de 125cc
 - scooters - de 125cc
 - motos électriques
- ◆ Side-Cars : Tous les side-cars et véhicules homologués à trois roues
- ◆ Anciennes : Homologation comprise entre le 01/ 01/ 1955 et le 31/12/1979
- ◆ Classiques : Homologation comprise entre le 01/ 01/ 1980 et le 31/12/1992

Article 4 : Engagements

Les demandes d'engagements seront reçues à l'adresse suivante :

⇒ **Pierre et Thérèse DERRIEN - 4 place de Luxembourg - 72000 LE MANS**

Si nécessaire, des renseignements pourront être demandés à :

➤ **Pierre et Thérèse DERRIEN** Tel : 02-43-82-44-20 - Courriel : p.derrien@noos.fr

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

Les engagements seront acceptés, dans la limite de 160 engagés, jusqu'au mardi 1er mars 2017, cachet de la poste faisant foi.

Pour être recevable toute demande d'engagement devra être accompagnée de 220 €uros pour la totalité de l'épreuve soit les 2 étapes pour toutes les catégories, ou de 180 €uros pour l'étape 2.

Les droits d'engagement ne seront encaissés qu'à partir du 20 mars 2017.

Les pilotes forfaits ne pourront prétendre au remboursement des droits d'engagement que si l'annonce en est faite à l'organisateur, par lettre recommandée, adressée au moins quatorze jours avant le départ de l'épreuve.

Un chèque de garantie de 200 €uros, libellé à l'ordre de l'AFC, représentant la valeur du transpondeur, sera à établir par chacun des concurrents à l'issue des contrôles techniques.

Ce chèque de garantie ne sera pas encaissé, sauf en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution du transpondeur à la fin de l'épreuve. Ce transpondeur reste sous l'entière responsabilité du concurrent jusqu'à sa restitution à l'entrée du parc fermé de fin d'épreuve. (Article 19 du RCFRR 2017)

Par le simple fait de son engagement, le concurrent déclare connaître le présent règlement et accepter de si conformer dans toutes ses dispositions.

Le camping sera ouvert et mis gracieusement à la disposition des concurrents à partir du mercredi 29 mars en fin de matinée et jusqu'au dimanche 2 avril à 11 heures.

Article 5 : Programme

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront :

- ✦ le vendredi 31 mars 2017 de 9 H. 30 à 14 H. 00, au Camping et sur l'Esplanade du port à La Suze sur Sarthe.

ETAPE N°1

- ✦ Départ vendredi 31 mars à 18 H. 11 Place de l'église de La Suze sur Sarthe pour le 1^{er} concurrent. L'ordre des départs sera donné en fonction des séries du circuit Bugatti suivant l'article 13 du RCFRR 2017.
- ✦ Les pilotes devront être en pré-grille sur l'esplanade du port de La Suze sur Sarthe 10 minutes avant leur heure de départ affichée.

ETAPE N°2

- ✦ Départ le samedi 1^{er} avril à 8 H. 00 Esplanade du port de La Suze sur Sarthe pour le 1^{er} concurrent. L'ordre des départs sera donné en fonction des séries du circuit Bugatti suivant l'article 13 du RCFRR 2017.
- ✦ Les pilotes devront être en pré-grille sur l'esplanade du port de La Suze sur Sarthe 10 minutes avant leur heure de départ affichée

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

Article 6 : Vérifications

Le vendredi 31 mars 2017 de 9 H. 30 à 14 H. 00, les concurrents devront obligatoirement se présenter **d'abord aux vérifications administratives** munis de leurs documents administratifs (Article 8 du RCFRR 2017) **puis aux vérifications techniques** (Article 9 du RCFRR 2017). Les pilotes doivent présenter leur machine au contrôle technique munis :

- du certificat d'immatriculation
- de leur équipement complet : combinaison cuir 1 ou 2 pièces reliées, protection dorsale (norme EN 1621.2) ou gilet airbag (marqué CE), casque, bottes et gants (cuir ou équivalent)
- de leur protection de sol
- de leur extincteur (1 par véhicule d'assistance)

En cas de non-respect de l'horaire de convocation, des pénalités de 15s par tranche d'heure de retard pourront être infligées (Article 9 du tableau de pénalités du RCFRR 2017).

Les contrôles sonomètre seront systématiquement effectués par les Commissaires Techniques. Le niveau sonore ne devra pas dépasser la valeur indiquée sur le certificat d'homologation au régime prévu. Toute valeur dépassée de 2db sera sanctionnée et au-delà de 5 db, le pilote sera mis hors course.

Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Tout tuyau de reniflard doit aboutir dans le filtre à air si celui-ci est d'origine ou dans un bac de récupération de 250cc minimum.

Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique. Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars.

Un contrôle de l'éclairage et des équipements électriques sera effectué au moment de l'entrée en pré grille au départ de la 1^{ère} étape. Les projecteurs additionnels devront être couplés avec ceux d'origine en position feux de route. Les supports de projecteurs additionnels devront présenter toutes les garanties de sécurité. Ces équipements devront être et rester conformes à l'article 10.6 du RCFRR 2017.

Article 7 : Déroulement

DEPARTS

Les heures de départ des concurrents seront affichées une heure après la fin du contrôle technique.

Les départs seront donnés comme indiqués à l'article 5 du présent règlement particulier. Ceux-ci seront donnés toutes les 30 secondes.

Tout pilote ne respectant pas son heure de départ sera sanctionné et sera exclu au-delà de 30 minutes de retard.

ITINERAIRE

Carte IGN au 1/100 000 de la série top 100 N° 126 Le Mans Alençon

Un fléché (road book) très précis du parcours sera mis en ligne sous forme graphique sur le site rallyedelasarthe.com le vendredi précédant les vérifications.

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

CONTROLES HORAIRES

La feuille de route remise au départ fera mention de l'emplacement des contrôles horaires (CH) et du temps imparti entre chacun d'entre eux. Si le concurrent a plus de 30 minutes de pénalités au cumul des CH sur son heure théorique, il sera mis hors course.

Les contrôles horaires fonctionnent conformément à l'article 14 du RCFRR 2017.

La feuille de route doit être rendue au dernier contrôle horaire de chaque étape. La perte de la feuille de route, la non-présentation de celle-ci à chaque contrôle, la restitution d'une feuille de route inexploitable, en mauvais état, illisible, sera sanctionnée, suivant l'article 14 du tableau de pénalités du RCFRR 2017.

CONTROLES DE PASSAGES

L'emplacement de ce type de contrôle ne figure pas sur la feuille de route, le concurrent doit simplement présenter sa feuille de route au commissaire pour y porter un cachet de contrôle suivant l'article 15 du RCFRR 2017.

EPREUVES SPECIALES

Le départ de chaque spéciale est donné de 30 secondes en 30 secondes. L'arrêt au point stop en fin de spéciale est obligatoire pour l'apposition d'un marquage sur le carton de pointage.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs spéciales, le classement sera établi sur le programme subsistant.

ASSISTANCE

Les concurrents auront la possibilité de ravitailler (en carburant, huile) et de réviser leur moto, sans prendre sur leur temps de route.

1. Lors de l'étape n° 1

- Avant le CH de la spéciale de Lombron, possibilité de ravitailler en essence à la station-service du Super Marché Casino sur la commune de Savigné l'Evêque. Le temps d'assistance est de 24mm. L'assistance sera réalisée dans la zone commerciale de l'Épine. Trois passages y seront effectués.
- Après le contrôle horaire d'arrivée de l'étape n°1 et avant la mise en pré grille du départ de l'étape n°2 du lendemain matin.

2. Lors de l'étape n° 2

- Après le CH de sortie de piste du Circuit Bugatti, le temps d'assistance est de 15mm.
- Après la sortie de la spéciale de la Trugalle, ravitaillement en essence à la station-service du Super Marché Casino sur la commune de Savigné l'Evêque. Le temps d'assistance est de 1h38. L'assistance sera réalisée dans la zone commerciale de l'Épine. Un passage y sera effectué.
- Avant le CH de la spéciale de Lombron, possibilité de ravitailler en essence à la station-service du Super Marché Casino sur la commune de Savigné l'Evêque. Le temps d'assistance de 24mm est ajouté et inclus dans le temps imparti du CH. L'assistance sera réalisée dans la zone commerciale de l'Épine. Un passage y sera effectué.

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

PARC FERME

A l'issue de l'épreuve, les machines seront mises en parc fermé, après le dernier CH. Elles seront libérées 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Ce parc fonctionne conformément à l'article 11 du RCFRR 2017.

Article 8 : Classement

<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale 1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général</i>	<i>1^{ère} Etape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>1^{ère} Etape : Rallye 1, Rallye 2, Rallye 3, Side-cars, Anciennes, Classiques, Espoirs, Féminines, Vétérans, Duo.</i>
<i>Classement Général</i>	<i>Par spéciale 2^{ème} Etape</i>
<i>Classement Général</i>	<i>2^{ème} étape</i>
<i>Classement Général Championnat de France par catégories</i>	<i>2^{ème} Etape : Rallye 1, Rallye 2, Rallye 3, Side-cars, Anciennes, Classiques, Espoirs, Féminines, Vétérans, Duo.</i>
<i>Classement Général</i>	<i>De l'épreuve</i>

Article 9 : Récompenses

Des coupes et lots seront attribués aux vainqueurs des classements ci-dessous :

Général de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers.

Catégories de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers , Rallye 1, Rallye 2, Rallye 3, Side-cars, Anciennes, Classiques, Espoirs, Féminines, Vétérans et Duo, 125 Open.

Classement hors Championnat de l'épreuve (deux étapes réunies) : les 3 premiers Licenciés 1 manifestation.

Etape n° 2 (étape de jour) : les 3 premiers pilotes engagés uniquement à la deuxième étape.

Challenge Lemansmoto : les 3 premiers.

Article 10 : Officiels

La manifestation sera placée sous le contrôle des officiels suivants :

<i>Directeur de Course</i>	<i>Jean-Jacques GUILLEMOZ</i>
<i>Directeur Adjoint</i>	<i>Daniel ORRIOLS - Jean luc MARTIN</i>
<i>Commissaires Sportifs</i>	<i>Raymond LALA - Jocelyne GUILLEMOZ</i>
<i>Délégué FFM</i>	<i>Nils MOULIN</i>
<i>Commissaire technique</i>	<i>Alain TOURNIAYRE</i>
<i>Commissaires du parcours routier et des spéciales</i>	<i>Les commissaires de l'ASCOP, de l'ASM ACO et des clubs sarthois</i>

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes

Article 11 : Visa - Assurance

La manifestation, inscrite au calendrier de la FFM a obtenu le visa :

N° : ***En cours d'obtention***

En date du : ***En cours d'obtention***

Elle est assurée, conformément à la Législation en vigueur, par la police R.C.

N° de police : ***17/00500***

En date du : ***17 février 2017***

Article 12 : Réclamations - Sanctions

Les réclamations éventuelles seront reçues dans les conditions fixées dans l'article 22 du RCFRR 2017.

Les sanctions prévues dans le tableau des pénalités du RCFRR 2017 sont applicables au cours de l'épreuve.

**Tout point non prévu au présent règlement particulier sera traité
par le jury des commissaires sportifs.**

60^{ème} RALLYE de la SARTHE



HORAIRES PREVISIONNELS



Vendredi 31 Mars 2017

De 9H.30 à 14H.00 Vérifications administratives et techniques toutes catégories au camping et à l'Esplanade du Port de La Suze
16 H. 30 Briefing avec émargement obligatoire des pilotes, au camping

1^{ère} ETAPE

18H.11	Départ du 1 ^{er} Pilote	Place de l'église de La Suze sur Sarthe	CH1	
18H.33	Passage du 1 ^{er} Pilote	Contrôle horaire Le Mans Moto	CH2	1 ^{er} passage
19H.02	Passage du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES0	Reconnaissance
19H.10	Passage du 1 ^{er} Pilote	Assistance Station Casino Savigné l'Evêque	ASS.1	1 ^{er} passage
19H.48	Passage du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de Lombron	ES0	Reconnaissance
20H.20	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES1	1 ^{er} passage
20H.28	Passage du 1 ^{er} Pilote	Assistance Station Casino Savigné l'Evêque	ASS.2	2 ^{ème} passage
21 H.18	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de Lombron	ES2	1 ^{er} passage
21 H.50	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES3	2 ^{ème} passage
21H.58	Passage du 1 ^{er} Pilote	Assistance Station Casino Savigné l'Evêque	ASS.3	3 ^{ème} passage
22H.48	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de Lombron	ES4	2 ^{ème} passage
23H.25	Passage du 1 ^{er} Pilote	Contrôle horaire Le Mans Moto	CH9	2 ^{ème} passage
23H.53	Arrivée du 1 ^{er} Pilote	Esplanade du Port La Suze sur Sarthe	CH10	

Samedi 1^{er} Avril 2017

2^{ème} ETAPE

8H.00	Départ du 1 ^{er} Pilote	Esplanade du Port La Suze sur Sarthe	CH11	
8H.56	Départ de la 1 ^{ère} Série	Spéciale du Circuit Bugatti	ES5	
9H.39	Passage du 1 ^{er} Pilote	Contrôle horaire Parc de regroupement Le Mans Moto	CH15	3 ^{ème} passage
11H.02	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES6	3 ^{ème} passage
11H.12	Passage du 1 ^{er} Pilote	Assistance Station Casino Savigné l'Evêque	CH18	4 ^{ème} passage
13H.20	Passage du 1 ^{er} Pilote	Contrôle horaire Le Mans Moto	CH20	4 ^{ème} passage
13H.04	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de Lombron	ES7	3 ^{ème} passage
14H.36	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES8	4 ^{ème} passage
14H.44	Passage du 1 ^{er} Pilote	Assistance Station Casino Savigné l'Evêque	ASS.4	5 ^{ème} passage
15H.34	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de Lombron	ES9	4 ^{ème} passage
16H.06	Départ du 1 ^{er} Pilote	Spéciale de La Trugalle	ES10	5 ^{ème} passage
16H.45	Passage du 1 ^{er} Pilote	Contrôle horaire Le Mans Moto	CH25	5 ^{ème} passage
17H.17	Arrivée du 1 ^{er} Pilote	Place de l'église de La Suze sur Sarthe	CH26	
A partir de 20H.30	Soirée du 60^{ème} anniversaire au Gymnase de La Suze sur Sarthe (Rue des Prunus) au cours de laquelle sera effectuée la Remise des Prix			

L'excès de bruit, de reconnaissances et de vitesse est néfaste pour l'avenir des Rallyes